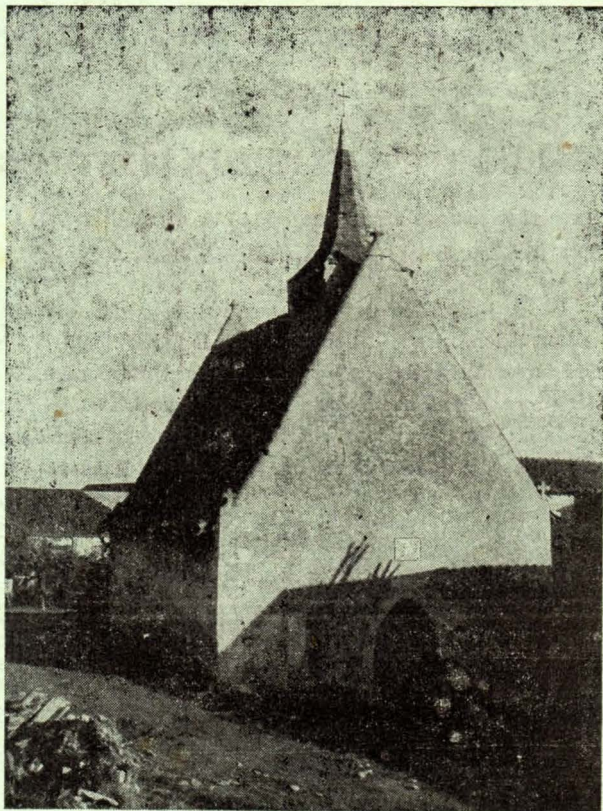




Cliché S. I. de Nantes

(Photo Duguy)

BREIZ SANTEL

20 Frs.

BREIZ SANTEL

Bulletin Mensuel du

MOUVEMENT pour la PROTECTION des

MONUMENTS RELIGIEUX BRETONS

(Association sous le régime de la Loi du 1^{er} Juillet 1901.

Siège social : Hôtel de Ville de Vannes).

Correspondance : G. Verdeau, Arradon (Morbihan)

Finistère : R. Le Roy, 11 bis. rue Richard, Rospenden.

Loire-Inférieure : Mlle Marot, Galerie d'Art, 18, rue Lafayette, Nantes.

Côtes-du-Nord : Michel Le Chapellier, 7, rue Brizeux, Saint-Brieuc.

Ille-et-Vilaine : Mlle Jane Godeau, 31, Bd de Metz, Rennes.

Le N° : 20 frs.

Abonnement : 1 an 150 frs.

Edition avec supplément photographique 1 an : 300 frs.

M. de Beaufond : Mouvement pour la Protection

des Monuments Religieux Bretons, Vannes, C. C. P. Nantes 1536-85.

Couverture :

La chapelle Saint-Simon, en La Chapelle-Basse-Mer (L.-A.) vient d'être mise hors d'eau par les soins conjugués du Curé et de notre section nantaise, et l'aide de multiples bienfaiteurs, (dont le S. I. régional de la Loire-Atlantique, qui ont généreusement apporté leur obole lors des collectes faites et de la grande kermesse qui y a eu lieu dernièrement. L'an prochain, on compte renouer la tradition du Pardon, et nous reparlerons d'ici là de cette manifestation, évocation des *Pardons de la Loire*, qui aura, espérons-le, un grand succès spirituel, et pourra permettre d'achever la restauration dont tous les frais n'ont pu encore être couverts. (Cliché Nantes-Tourisme, aimablement offert par M. Stany-Gauthier).

SOMMAIRE

// Défense des Pilleurs de Calvaires
(Gérard Verdeau).

// La Chapelle Saint-Jean en Plougastel
(R. Souffez-Despré).

// Communiqués.

**Le mois prochain
dans BREIZ SANTEL en Images
Rallye Express : Morbihan.**

**ABONNEZ-VOUS, RÉABONNEZ-VOUS, A L'ÉDITION COMPLÈTE
DE BREIZ-SANTEL, qui comprend BREIZ-SANTEL EN IMAGES :
1 an, 300 francs (Les « Membres Honoraires » reçoivent de
droit l'édition complète).**

106

BRUX 141111 N° 63-64-65 Oct.-Nov.-Déc. 1957

Lisez chaque semaine

≡ LA BRETAGNE ≡

A PARIS - EN FRANCE ET DANS LE MONDE

== La plus forte diffusion ==
des hebdomadaires bretons

Plus d'un million d'exemplaires vendus chaque année

Abonnement 1 an : 720 fr.
Spécimen gratuit sur demande
114, Champs-Élysées, PARIS

LA MAISON DE LA BRETAGNE

3, Rue du Départ, PARIS (14^e)

(PLACE DE RENNES - MÉTRO MONTPARNASSE)

TÉLÉPHONE : DAN 27-00 — C. C. P. 74-44 PARIS

Ouverture : 10 h. à 12 h. et 14 à 18 h. 30
(sauf dimanches et fêtes)

Centre permanent de Renseignements et de Propagande

Séjours en BRETAGNE

Billets de chemins de fer, avions, bateaux,
réservations de places. A Paris : réservations de chambres
et de places de spectacles.

102
Décors Originaux

Haute Qualité

L A I N E , C O T O N , L I N .

VÉRITABLE TISSAGE A LA MAIN

Linge d'Autel -:- Tapis d'Église -:- Tentures

Services de Table - Descentes de Lit - Tapis et tous tissus.

MEGE-CHOMEL

Fay-en-Bretagne

(Loire Inférieure)

FAITES TOUS VOS ACHATS
CHEZ

DECRÉ

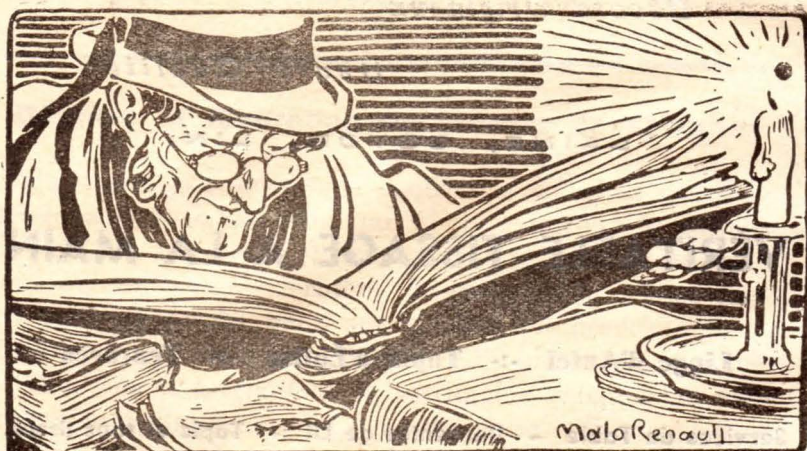
Le Grand Magasin de Nantes

- Déjeûnez -

- Dînez -

- Goûtez -

À son Restaurant sur la Terrasse



LIBRAIRIE LE DAULT

LIVRES ET GRAVURES SUR LA BRETAGNE
16 bis, Rue René Madec -:- QUIMPER

- Catalogue -

GARAGE RICHEMONT

CONCESSIONNAIRE "PANHARD"

J. FLOCH

35-40 - RUE RICHEMONT

VANNES

Téléphone 12-10

TOURING CLUB DE FRANCE

Siège Social : 65, avenue de la Grande Armée PARIS XVI^e

TOUS RENSEIGNEMENTS touristiques, itinéraires, voyages, séjours, vous seront gracieusement donnés.

TOUS DOCUMENTS DOUANIERS (carnets de passage, triptyques), licences de camping, vous seront délivrés immédiatement,

au Bureau Régional de Rennes 13, place du Champ Jacquet
Téléphone 72.54

Assurances : MUTUELLE de la VILLE de PARIS Incendie
HELVETIA Accidents -:- UTRECHT Vie

J. GUÉGUIN

Agent Général

30, Avenue Saint-Symphorien

VANNES -:- Téléphone 4-25

Tous ceux qui l'ont connu, et aimé, auront appris avec tristesse la mort de M. Henri Rosot, survenue au manoir de Trussac en Vannes, le 10 décembre dernier, dans sa soixante-quinzième année.

Ancien professeur de dessin au collège Saint-Sauveur de Redon, puis à Saint-François-Xavier de Vannes, M. Rosot s'était acquis par son talent de peintre et de graveur une réputation méritée. Breiz Santel (il était en outre membre de notre comité de lecture) a parfois reproduit de ses gravures sur bois ; nombre d'églises, et la cathédrale de Vannes, ont fait appel à lui pour restaurer leurs tableaux ; et il appartenait dès sa fondation, aux côtés de notre regretté Frélaud et du Dr Le Rolle, au groupe vannetais des Amis des Arts, où sa participation à l'exposition était chaque année très remarquée. A la fin de sa vie, il se consacrait à l'illustration de beaux ouvrages, dont le dernier, « Au bon vieux temps d'un Morbihan pittoresque disparu », vient de paraître.

Mais la maladie, qui l'avait déjà éprouvé l'hiver dernier, devait l'emporter en quelques jours au début de celui-ci.

Le Mouvement pour la Protection des Monuments Religieux Bretons s'incline devant la grande douleur de Mme Rosot et de ses enfants, et gardera pieusement le souvenir de celui qui fut pour nous, depuis nos débuts, un guide et un ami si sûr et si dévoué.

Défense et Illustration des pilliers de Calvaires

On le sait, la grande ruée contre nos calvaires continue. Trafiquants, comme celui qui faillit emmener la calvaire d'Edern il y a deux ans et réussit à enlever la croix du Poulfanc en Séné l'année dernière, ou petits voleurs anonymes, tel celui qui déroba, cette année, dans une propriété privée de Vannes une croix à panneau du XVI^e siècle, s'en donnent à cœur joie et grignotent le patrimoine religieux et artistique de la Bretagne pour arrondir leurs collections. Sans doute entendent-ils ainsi prendre par avance une revanche sur la vulgarité du granit moderne qui, au jour jamais très lointain où ils devront quitter sans retour leurs richesses, s'élèvera sur le caveau où les bestioles nécrophores savoureront leurs restes charnels !

En attendant, ils pillent de leur mieux, et, bien que leurs ravages sautent souvent aux yeux le moins attentifs, ils ne s'en efforcent pas moins à une discrétion aussi grande que possible. Si blasée soit aujourd'hui l'opinion, il y a des choses dont on ne se vante pas.

C'est évident ?

Eh bien, non.

Voici que l'ère des déprédateurs à la conscience inquiète est révolue. Leur estimable corporation pourra se révéler fièrement au grand jour, lavée, blanchie, et même pourvue d'un glorieux manifeste, par une personnalité bretonne éminente, pieuse... et naïve.

L'histoire est banale. Les travaux d'aménagement d'un chemin avaient conduit à déplacer un calvaire, datant de 1685, qui fut placé sur un terrain particulier. Une fois écoulé le temps légal de prescription, le propriétaire du terrain, « amateur éclairé », revendiqua la propriété du calvaire. Celle-ci ne pouvant lui être légalement contestée, il emporta le monument dans la résidence qu'il possède en une autre commune. Mais, devant le désarroi des habitants privés de ce calvaire auquel ils tenaient, leur maire voulut bien tenter une

démarche auprès du « ravisseur ». C'est ainsi que quelques lecteurs de *Breiz Santél* ont pu connaître l'étonnante déclaration qui suit :

« Cher Monsieur le Maire, je suis vraiment étonné de l'émotion qu'aurait pu causer le déplacement du calvaire. Comment aurait-on pu supposer que ce monument représentait encore un souvenir sacré dans l'esprit des fidèles du quartier, alors qu'il était à demi enfoui dans les touffes d'ajoncs et de genêt, et que les ronces constituaient sur la pierre du socle, et même par dessus, un bien malencontreux ornement. Dans de pareilles conditions, il est permis de penser que la plupart des gens se désintéressaient du calvaire et qu'il était tombé dans l'oubli.

Je ne mets pas en doute pour cela les sentiments religieux des habitants du quartier, mais le témoignage de leur foi n'apparaissait plus dans l'entretien de ces pierres comme il devait certainement apparaître autrefois. Evidemment, là comme ailleurs, on peut invoquer les circonstances atténuantes à la décharge des intéressés. Je le ferai volontiers :

Le calvaire occupait un très mauvais emplacement. Surplombant le chemin vicinal encaissé à cet endroit, il n'était facilement visible que pour le passant allant de chez moi vers le bourg.

L'évolution générale veut d'autre part qu'au lieu de circuler à pied, en charrettes à bœufs, à dos de cheval ou en chars à bancs, comme cela se passait au temps de l'érection du calvaire, et même beaucoup plus tard, c'est à bicyclette, en vélomoteur, en automobile, qu'on se déplace maintenant, et sur des voies souvent unies comme un billard. Ces moyens rapides de locomotion ne laissent plus le temps d'admirer ou de vénérer les emblèmes religieux placés tout le long de nos chemins bretons. Il serait imprudent, d'ailleurs, d'être distrait, tellement la route devient dangereuse. J'ajoute que les panneaux portant la publicité sur les murs des maisons, et même sur ceux des champs, attirent davantage l'œil, hélas, avec leurs couleurs vives et crues, plutôt que les monuments religieux, plus sévères et moins éclatants. Nous sommes tous imprégnés de cette soi-disant civilisation, les habitants du quartier comme les autres, car, s'ils ne rencontrent pas encore sur leur propre chemin tous les inconvénients que je viens de signaler, ils voyagent beaucoup plus qu'avant, à des distances plus lointaines, et, insensiblement, ils subissent, comme les autres, le contre-coup de cette course de vitesse, de cette publicité tapageuse, des distractions nouvelles, de la vie moderne pour tout dire. Qu'on ne soit donc pas étonné que passent inaperçues beaucoup de nos belles images, jusqu'aux témoins de pierre d'un bien glorieux passé. La Revue *Breiz Santél*, que vous connaissez sans doute, signale à chaque instant des abandons de croix et même de chapelles.

Le phénomène n'est donc pas particulier à tel ou tel endroit ; il s'étend comme une épidémie à travers la Bretagne, après avoir sévi dans les autres régions.

C'est en raison de telles constatations que j'ai déplacé le calvaire, qui, sans contestations possibles, était légalement ma propriété, malgré les divers emplacements occupés par lui.

J'ai voulu le retirer des ronces, pour l'établir dans un endroit plus dignement entretenu, où, à défaut de la dévotion des grandes personnes à son endroit, il sera certainement l'objet de la curiosité d'abord, de la vénération ensuite, je l'espère, de 150 à 200 enfants, qui, chaque jour de classe, conduites par des religieuses, passeront devant lui en récréation-promenade, après le repas de midi.

Ramené sur son ancien terrain, je ne peux pas croire qu'il sera longtemps l'objet d'une particulière attention. Petit à petit, l'image s'estompera de nouveau dans les esprits. On passera vite, vite, de plus en plus vite, et le temps continuera son œuvre d'effacement.

Il serait cependant désirable que le culte des calvaires reprenne dans nos campagnes. Un seul moyen, à mon avis, peut être employé efficacement dans ce but : rééduquer l'enfant en plaçant à proximité des écoles de nouveaux calvaires auxquels Maîtres et Maîtresses l'habitueront à rendre hommage. L'école privée de Saint-D... ne pourrait-elle se prêter à cet usage ? S'il en était ainsi, je participerais volontiers à l'érection d'un calvaire à proximité. Sinon, les calvaires dans la brousse deviendront peut-être monuments historiques, les touristes archéologues les visiteront, les photographieront, mais ils ne seront plus que des pierres mortes, vestiges du passé ; leur âme se sera envolée.

Voilà, chez Monsieur le Maire, les explications un peu longues, et je m'en excuse, que je tenais en toute franchise à vous apporter. Je regrette que la Municipalité et vous-même ayez été mêlés à cette affaire alors que vos occupations sont si nombreuses dans une commune très importante. Mais on use, on abuse de la bonté reconnue du Magistrat municipal ; c'est tout à votre honneur ; soyez-en chaleureusement félicité ».

Il faudrait certes un cœur bien dur pour n'être pas ému en lisant, tenus par une personnalité franchement républicaine et résolument laïque à une autre personnalité non moins laïque et tout aussi républicaine, ces pieux propos sur le culte des calvaires, et la façon dont il va renaître, grâce aux récréations promenades des petites filles qu'encadrent des religieuses. Dédions aussi une petite larme aux mânes du père Combes, et au souvenir du Canard Enchaîné qui vient de rater une belle occasion d'édifier ses lecteurs.

Malheureusement, les habitants du village lésé (en toute légalité c'est un fait) par notre collectionneur ne sont pas entrés dans ces subtilités. Et ils se bornent aux observations suivantes (sans trop espérer une réponse nette) :

1^o Si le calvaire était envahi par la végétation, puisque M. X... en revendique la propriété, n'était-ce pas à lui de faire couper les ajoncs et ronces de son terrain ? Et s'il a fait faire 30 kms au monument « pour le retirer des ronces » qu'il aurait été si simple de couper, n'a-t-il pas ravi la palme au Professeur Nimbus, qui déplaçait le piano pour le rapprocher du tabouret ?

2^o Si le calvaire était trop mal placé pour que les habitants du coin le voient aisément en passant, M. X... a-t-il l'impression qu'ils le verront mieux désormais ? Et les habitants de l'autre commune le verront-ils mieux, au nouvel emplacement, qui est plutôt pire ?

3^o Dans sa touchante sollicitude pour les enfants des écoles, M. X... ne remarque-t-il pas que le calvaire n'est, à tout le moins, pas plus proche de son école de petites filles qu'il ne l'était avant de celle des garçons ? Et quand il parle d'offrir à ceux-ci, en dédommagement, quelque croix de ciment, ne pense-t-il pas que, le temps qu'on y est, mieux vaudrait leur inculquer avec celui de la Croix le culte du Beau, donc leur laisser, ou leur rendre, *leur* calvaire ?

4^o Enfin, M. X... est-il tout à fait sûr que le sentiment religieux est entièrement éteint dans le quartier, éteint au point qu'il faille en enlever le calvaire (remède au moins bizarre) et octroyer aux habitants une absolution laborieuse, où se mélangent un cours de locomotion, des notions d'esthétique publicitaire, et un encens pesamment ironique à la face du Maire qui a voulu les défendre ?

— A ces remarques de paysans beaucoup moins bêtes que vous ne pensiez, M. X..., nous n'ajouterons que celle-ci :

Lorsque vos artifices oratoires tentent de justifier votre geste, parce que vous en sentez maintenant toute l'indélicatesse, bien qu'il soit inattaquable au point de vue légal, vous rendez-vous compte de ce que vous faites ?

Si vous posez en principe que nos monuments religieux sont devenus, depuis que le char à bœufs n'est plus le dernier cri du progrès, non seulement inutiles, mais nuisibles à la Prévention Routière (et les panneaux publicitaires, alors !) ;

Si vous posez en principe également, avec votre curieuse logique, qu'ils passent inaperçus, le sentiment religieux étant tué « par cette soi-disant civilisation dont nous sommes tous imprégnés », ne voyez-vous pas que vous vous rangez allègrement dans le clan des esprits faibles, déformés par des notions mal digérées, chez qui l'enthousiasme sacré des « anciens » a fait place à la veulerie qui se laisse trainer par « les circonstances », au vague dilettantisme de matérialistes à demi cultivés, à la mauvaise foi d'égoïstes à la vue courte ?

Et ne voyez-vous pas qu'en justifiant l'un d'eux, vous esquissez leur défense à tous, vous approuvez et vous encouragez toutes leurs tentatives ?

Ne dites pas non : vous défendez leurs principes, et il leur est très facile actuellement d'avoir, comme vous, « la légalité » avec eux.

Eh bien, M. X..., nous sommes encore nombreux en Bretagne à ne pas penser comme vous. Nous sommes nombreux, nous serons de plus en plus nombreux, à penser que la civilisation moderne, loin de devoir nous écarter de nos traditions et des témoignages de la foi des ancêtres, qui est la nôtre, nous permettra de nous y enraciner plus consciemment, plus profondément.

Le temps que cette croix, détournée par vous du lieu pour lequel elle fut élevée, est sur *votre* terrain, qu'elle fait partie de *votre fortune immobilière*, pensez chaque jour qu'elle a été faite par un artiste, non par un petit « collectionneur », par un chrétien, qui voulut prier, et faire prier sa paroisse, non par un propriétaire désireux « d'orner » son parc. Et dites-vous un peu que si le Christ est mort, vendu par un juif, ce n'était pas précisément pour que l'image de son supplice ne soit toujours qu'une petite valeur financière dans l'héritage d'un breton.

Gérard VERDEAU.

La Chapelle Saint-Jean en Plougastel-Daoulas

La chapelle Saint-Jean et ses alentours forment, dans une remarquable synthèse, un ensemble spécifiquement breton.

Flanquée de son calvaire, elle est édifiée sur un placître verdoyant, orné de nombreux arbres d'imposantes dimensions, et situé à la base d'une des dernières hauteurs de la ramification Nord des monts d'Arrée, avant son aboutissement à la pointe de l'Armorique, dans la rade de Brest. La bordure N.-O. de ce placître baigne dans les eaux de l'Elorn, qui découvrent au jusan la fontaine accompagnant traditionnellement toute chapelle bretonne.

Véritable joyau enchassé dans cet écrin, la chapelle Saint-Jean est harmonieuse et jolie, avec son fin clocher émergeant à peine des hautes frondaisons (1). Sa construction remonte à 1607, date figurant à l'intérieur sur la corniche Sud, et précédant l'inscription : GUILLAMO CALVE : FIT : FERE : CESTE : CHAPELLE : LORS : FABRIQUE. C'est un monument de la période ogivale flamboyante. Son clocher gothique à longs meneaux est svelte et élancé.

L'intérieur est constitué par deux nefs séparées par des piliers supportant des voûtes de bois en arceaux. Ces deux nefs aboutissent à deux chapelles latérales formant transept.

On pouvait voir dans la chapelle, et y vénérer, d'anciennes statues : les deux saints Jean, le Baptiste et l'Évangéliste, la Trinité, groupe dont le Saint Esprit a disparu, saint Roch, la Sainte Vierge, Saint Joseph et saint Eloi, auquel on portait en ex-voto des fers à cheval. Saint Jean Baptiste porte en main un agneau ; à sa statue est fixé par une chaînette, un œil en cristal, que les pèlerins, pour se guérir ou se préserver des maux d'yeux, s'appliquaient sur les yeux.

Un pardon se tenait tous les ans le 24 juin à Saint-Jean en

(1) Pour sa description et son historique, je fais appel à l'ouvrage très documenté du chanoine Henri Pérennès, vice-président de la Société Archéologique du Finistère, sur Plougastel-Daoulas, de même qu'aux notes de M. Henri Villiers, dernier propriétaire de la chapelle, et propriétaire actuel du Château de Beauvoir, d'où elle dépendait. Toute documentation aimablement mise à ma disposition par la Mairie de Plougastel.

Plougastel. Ce pardon, d'origine ancienne, attirait une grosse affluence de pèlerins, en provenance tant des paroisses de Plougastel et environnantes que de celles du Sud-Léon, y compris de Brest. Les léonnards se rendaient au Pardon par voie d'eau. Tout comme à Toulfoen, on y amenait en petites cages d'osier des oiseaux dont les chants étaient censés réjouir Là-Haut les oreilles des saints Patrons de la paroisse.

L'Elorn se couvrait alors de barques et de navires divers parmi lesquels la Marine Nationale était représentée.

Cette belle fête religieuse et profane trouva sa fin il y a une quinzaine d'années, le profane l'ayant malheureusement trop emporté sur le religieux.

Depuis, la chapelle Saint-Jean, bien qu'ayant été partiellement réparée par ses propriétaires, ne faisait que se dégrader. Ces dernières années, il n'était plus possible d'y assurer décemment le culte. Elle était ouverte à tous les vents, de même qu'à la pluie, et présentait cet aspect désolant contre lequel lutte avec courage et persévérance le Mouvement Breiz Santél.

C'est pourquoi il est bon de mettre en valeur l'acte de sauvetage accompli par M. Henri Villiers en faisant don à la commune de Plougastel-Daoulas de la chapelle et de son placître, le 2 février 1952, et les travaux de restauration entrepris par la commune. La chapelle est maintenant hors d'eau. La restauration se poursuivra au fur et à mesure que des crédits pourront y être affectés. On espère que d'ici deux années le culte pourra être rétabli, de même que le pardon qui a connu tant de faveur pendant de si longues années.

Je ne voudrais pas terminer cette étude succincte sans mentionner la richesse exceptionnelle de la commune de Plougastel-Daoulas en monuments religieux anciens : huit chapelles de belles dimensions ayant chacune son calvaire, plus quatorze calvaires édifiés de part et d'autre. Tous ces monuments sont entretenus par les soins de la commune, sous l'impulsion éclairée de son Maire, M. Fournier, et malgré les difficultés de l'heure.

Kerc'hleuz, Décembre 1957

R. SOUFFEZ-DESPRÉ.

Un certain nombre de difficultés, surmontables isolément mais qui se sont trouvées réunies aux même moments, ont, pour la première fois et à notre grand regret, altéré la périodicité et la régularité de *Breiz Santél* depuis cet été.

Le numéro de Janvier-Février donnera quelques précisions sur les dédommagements prévus pour nos abonnés. Notamment, les abonnés actuels à *Breiz Santél en Images* recevront à titre gracieux notre premier numéro spécial hors-série en héliogravure, dont la parution est prévue pour Mai. Bien entendu, il est prévu 10 numéros de *Breiz Santél* en 1958, comme d'habitude.

La Semaine Bretonne des Grands Magasins Decré, à Nantes, se déroulera cette année du 6 au 15 Février. Elle sera consacrée cette fois plus spécialement au Trégor, au Goëlo, et au Penthievre, continuant ainsi le tour de Bretagne entrepris avec tant de succès depuis 5 ans.

Notre éminent collaborateur, M. Buffet, Archiviste en Chef d'Ille-et-Vilaine, vient d'être décoré de la Légion d'Honneur. Nous sommes heureux de cet hommage rendu à son érudition et au dévouement avec lequel il se consacre à la Bretagne, et nous le prions d'agréer toutes nos félicitations.

« Un étudiant Breton », de Rennes, qui a voulu garder l'anonymat, nous a fait remettre dernièrement 5.000 frs « pour les monuments religieux bretons ». *Breiz Santél* le remercie vivement de ce beau geste. La somme va être répartie entre les restaurations des chapelles N.-D. de Lermen, en Molac (Morbihan), et Saint-Simon de La Chapelle-Basse-Mer (L.-A.) actuellement en cours.



OFFICE BRETON DU TOURISME

Adresse Postale : Office Breton du Tourisme, Nantes

Membres Perpétuels 10.000 frs

Membres à l'Année 2.500 frs

Abonnements seuls 500 frs

Règlements en chèques bancaires, ou C. C. P. NANTES 6.63.82.

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Economique, Culturelle, Touristique

CAHIERS ARVOR

V. H. DEBIDOUR

LA SCULPTURE BRETONNE

Étude d'iconographie religieuse populaire
(PRIX CATENACCI)

In-4° de 350 pages, 51 hors textes reproduisent 145 sujets,
carte, couverture illustrée 2750 Frs., Franco 2900 Francs.

On ne saurait trop louer V. H. Debidour, un des rares hommes qui consentent à parler d'art religieux en homme de foi et en homme raisonnable, d'avoir écrit un ouvrage dont la nouveauté tranche sur les sempiternelles redites qui se succèdent en librairie.

(P. du Colombier)

Librairie Universitaire J. Plihon, Rennes.

“ AUX TRAVAILLEURS ”

André RAUD

22, Rue des Vierges -:- VANNES

Confection pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

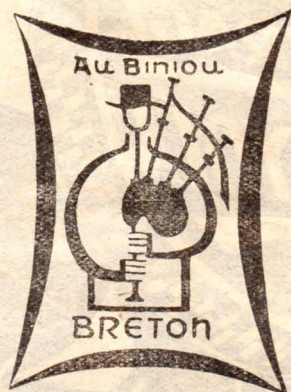
Prix Modérés

Confection pour Dames

14, Place Gambetta — VANNES



119
GALOCHEs, BOTTILLONS....



..... SANS HÉSITATION.

LIBRAIRIE GRASLIN

A. BELLANGER

1, Rue Voltaire -:- NANTES

ACHATS et VENTES

Livres anciens toutes époques

Ouvrages sur la Bretagne

Catalogue sur demande

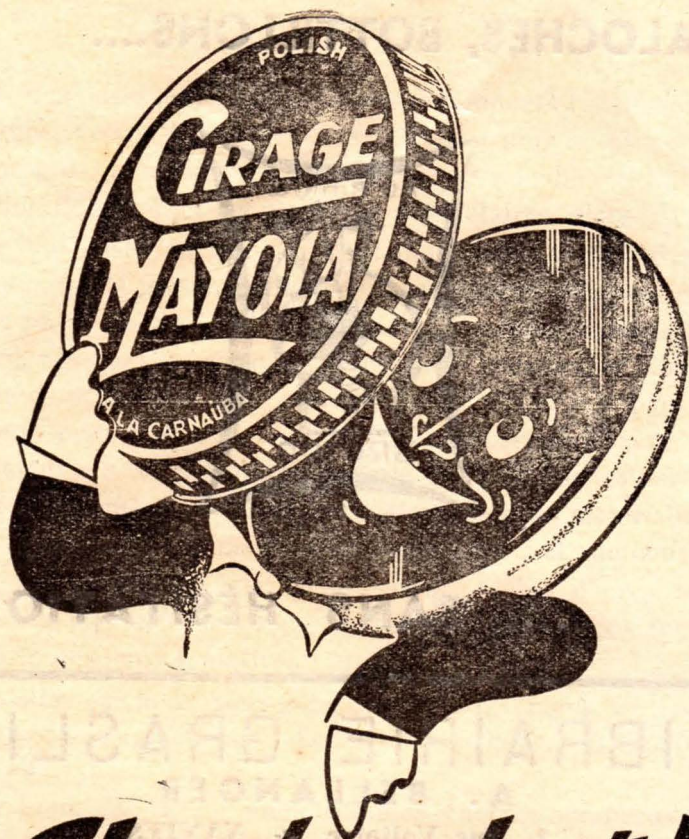
GALERIE D'ART MICHEL COLUMB

18, Rue Lafayette -:- NANTES

Grand choix de Céramiques

Tissages Bretons à la main

Véritable « Kab-Gwenn »



Quel éclat!

Couverture :

Chapelle Saint-Simon.

Le souvenir du beau poète que fût Marie-Paule Salonne est demeuré cher au cœur de la Bretagne. Les milieux religieux se souviennent encore de sa foi fervente, chantée dans l'*Ossuaire Charnel* et de l'action qu'elle mena par la parole et par le livre dans le domaine de l'apostolat. Nul n'a mieux qu'elle réalisé la devise : *Evit Doué hag ar Vro*. Mais son œuvre étant devenue pratiquement introuvable, l'*Amitié par le Livre* publiera incessamment un album d'une centaine de pages, richement illustré et d'un prix très accessible, anthologie de Marie-Paule Salonne, à l'occasion du dixième anniversaire de sa mort. Pour tous renseignements, envoyer simplement nom et adresse à M. Camille Bizet, 11, rue Brémond d'Ars, Quimperlé (Finistère).



Braùité Santèl Breiz

Appuyé par sa revue, Breiz Santèl, le Mouvement pour la Protection des Monuments Religieux Bretons a été fondé à Vannes, le 16 Avril 1952. Comme son nom l'indique, il veut concourir à la conservation, la restauration, voire l'édification, de tous les monuments religieux de Bretagne, de la plus petite croix de chemin, aux grands ensembles architecturaux.

Bien des ruines, hélas, jonchent la terre bretonne, submergées plus encore par une inquiétante indifférence que sous les ronces et le lierre. MAIS, la plus grande partie de ce patrimoine peut encore être sauvée dans un sursaut de bonne volonté. Le remède est à la portée de nos mains, il suffira d'être tenaces. Tenaces, dans la « création continue » du plan de travail que nous établissons et qu'il faudra tenir sans cesse à jour ; tenaces surtout dans la patiente réfection à laquelle *tous* doivent apporter un concours bénévole, manuel ou intellectuel.

Certes, les réalisations ont déjà commencé. Mais il n'y aura d'action pleinement efficace, que si tout un peuple retrouve, dans son élan d'autrefois, l'ardeur édifcatrice qui sema croix et clochers par la campagne, et l'infatigable ferveur qui menait les ancêtres sur les routes du Tro-Breiz. Tous, pour cela, nous pouvons *faire quelque chose*, tous nous le devons. Notre association n'est pas un club de rêveurs, ni un gouffre à billets de banques. C'est une organisation jeune et vivante à laquelle vous apporterez votre aide, avec enthousiasme, pour Dieu et pour « la Beauté sacrée de la Bretagne ».

Voici l'A. B. C. de notre Mouvement

que tous en Bretagne doivent connaître.